

## **Le film : « Elle s'appelait Sarah »**

Un film de Gilles Paquet-Brenner

Avec Christine Scott Thomas, Niels Arestrup

Date de sortie : Octobre 2010

Durée : 1h50'

Le film est l'adaptation du roman éponyme de Tatiana de Rosnay publié en 2006 aux Editions Héloïse d'Ormesson.

### **SYNOPSIS**

Julia Darmond, journaliste américaine installée en France depuis 20 ans, enquête sur l'épisode dououreux du Vel d'Hiv.

En remontant les faits, son chemin croise celui de Sarah, une petite fille qui avait 10 ans en juillet 1942.

Ce qui n'était que le sujet d'un article devient alors, pour Julia, un enjeu personnel, dévoilant un mystère familial. Comment deux destins, à 60 ans de distance, vont-ils se mêler pour révéler un secret qui bouleversera à jamais la vie de Julia et de ses proches ?

La vérité issue du passé a parfois un prix dans le présent.

### **QUELQUES INFORMATIONS SUR LE FILM**

Le réalisateur du film, Gilles Paquet-Brenner, souhaitait, après ses précédents films, revenir à un cinéma de fond lorsqu'il tomba sur le livre de Tatiana de Rosnay : «J'ai littéralement dévoré son intrigue captivante qui, en plus d'évoquer la Rafle du Vel d'Hiv et les camps d'internement du Loiret, l'exprime d'un point de vue contemporain».

Un «travail de mémoire» : Adapter un livre sur la rafle du Vel d'hiv résonnait également avec sa propre histoire. A travers l'un des personnages de son film, le réalisateur rend hommage à son grand père disparu, un musicien juif allemand ayant fait sa vie en France. «Je lui rends hommage dans le film via le personnage de l'homme au violon qui a cette bague contenant du poison pour décider du moment où il va mourir».

L'une des scènes qu'il redoutait le plus était celle où les enfants sont séparés de leurs parents montant dans les trains. La pression était d'autant plus forte qu'il avait à ses côtés Annette Müller, auteure de « La petite fille du Vel d'Hiv » qu'il avait rencontrée quelques jours avant le tournage et qui avait vécu cette scène en 1942 avec son frère Michel, lui aussi présent sur le plateau.

\*\*\*

## **La rafle du Vel d'Hiv**

**Dossier pédagogique préparé par Claudine Hanau, membre de Mémoire 2000**

### **UNE POLITIQUE XÉNOPHOBE ET ANTISÉMITE**

Le 10 juillet 1940, les parlementaires rassemblés à Vichy votent, par 569 voix contre 80, les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Le nouveau gouvernement engage aussitôt, dans le cadre de la «Révolution nationale», une politique xénophobe et antisémite, en édictant des lois qui excluent de la communauté nationale, en raison de sa «race», une partie de la population accusée d'avoir contribué à la défaite de la France.

De fait, le but est de limiter le rôle et l'influence en matière économique, politique et intellectuelle, des «indésirables», en particulier des Juifs, et de s'en approprier les biens.

Dès le 17 juillet 1940, une loi interdit l'accès à la fonction publique, à quelques exceptions près, aux personnes nées d'un père étranger. Le 22 juillet, suit une loi portant sur la révision des naturalisations intervenues sous le régime instauré en 1927 par le nouveau code de la nationalité.

A l'issue de cette mesure, **15 154** personnes se voient retirer la nationalité française! Par ailleurs, les personnes considérées comme représentant «un danger pour la sécurité nationale» sont assignées à résidence ou internées dans des camps de détention.

Les Tsiganes, population nomade par excellence, sont pour leur part emmenés dans plus de trente camps disséminés en zone libre comme en zone occupée.

Les Juifs ne tardent pas à être les victimes directes de mesures discriminatoires. Un premier statut les concernant est défini par une loi du 3 octobre 1940. Une nouvelle loi, promulguée le lendemain, autorise l'internement ou l'assignation à résidence des Juifs étrangers.

Le 29 mars 1941, à la demande des autorités allemandes, le gouvernement institue un commissariat général aux «questions juives», chargé d'assurer le contrôle de l'application du statut des juifs et des lois antijuives et de s'occuper de la propagande antijuive. Il étend son autorité sur les deux zones. Le 2 juin, une 2<sup>ème</sup> loi aggrave le statut des Juifs.

En adoptant ces dispositions, le gouvernement de Vichy agit de son propre chef anticipant les demandes allemandes. Les Juifs sont obligatoirement recensés et ne peuvent plus accéder à certaines fonctions, certains postes ou certaines professions. Ils sont ainsi exclus de la fonction publique, de la magistrature, de l'armée, de la presse, de l'industrie ou des professions libérales.

L'Etat français ouvre ou étend aux populations juives des camps d'internement en zone sud comme celui de Gurs, où des milliers d'étrangers - en majorité allemands (53,6%), mais aussi polonais (12,8%), espagnols (10,9%) - sont regroupés durant la guerre, ou ceux du Vernet ou encore des Milles (Bouches-du-Rhône) (à noter qu'un Mémorial vient d'être inauguré aux camp des Milles et que Mémoire 2000 a projeté d'emmener des classes le visiter au cours des prochaines années).

## L'ENGRENAGE : LE TEMPS DES RAFLES

Poussé par l'occupant, le gouvernement entame une série de rafles à partir de 1941. Les plus importantes sont opérées en région parisienne où réside la majeure

partie de la population juive. Le 14 mai 1941, 3710 Juifs étrangers ou apatrides sont ainsi internés dans les camps de Pithiviers et de Beaune-La-Rolande ; le 20 août suivant, se sont 3477 Juifs ou apatrides qui sont arrêtés et acheminés vers le camp de Drancy. Le 12 décembre, ils sont un millier, dont 700 Français à être transférés au camp de Compiègne.

Avec la mise en œuvre de la solution finale par les nazis, les persécutions et les rafles se multiplient, affectant l'ensemble de la communauté juive, française et étrangère, hommes, femmes et enfants de tous âges. En organisant leur recensement, leur arrestation et leur internement, en acceptant de les livrer aux nazis, l'Etat français se fait le complice de leur extermination.

## **RESPONSABILITE DE L'ETAT FRANÇAIS OU DE LA FRANCE?**

Dimanche 22 juillet 2012, devant plusieurs centaines de personnes venues l'écouter au square des Martyrs juifs, sur les lieux même de l'ancien Vélodrome d'Hiver, le Président Hollande a réaffirmé la position de Jacques Chirac, exposée sur les mêmes lieux, il y a dix-sept ans.

«La vérité, c'est que le crime fut commis en France, par la France». La France, et non pas «l'autorité de fait dite «gouvernement de l'Etat français»», comme il était de tradition de qualifier le régime de Vichy jusqu'à ce que Jacques Chirac, le 16 juillet 1995, ne rompe avec la périphrase officielle utilisée depuis la guerre, en déclarant que «la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable», à propos de la rafle du 16 juillet 1942.

Le Président Hollande a rappelé dans son discours «pas un soldat allemand, pas un seul, ne fut mobilisé pour l'ensemble de cette opération».

## **LA RAFLE DES 16 ET 17 JUILLET, DITE « DU VEL D'HIV »**

Ces jours là, 13 152 personnes – hommes, femmes et enfants, vieillards et bébés, sont arrêtées par des gendarmes et policiers français sous les ordres de Jean Leguay, adjoint et représentant en zone occupée de René Bousquet, secrétaire

général du ministère de l'Intérieur de Vichy. L'opération est menée à partir de listes préalablement établies par la préfecture de police.

Quelques 8 000 personnes, dont 4 115 enfants sont rassemblées au Vélodrome d'Hiver, dans les pires conditions car rien n'est prévu pour les accueillir, avant de les transférer dans les camps d'internement du Loiret.

Les autres sont directement amenées au camp de Drancy, en région parisienne, et déportées vers l'est au cours de l'été.

Les autorités du Reich seront cependant déçues : «Les Allemands attendaient au moins 22 000 arrestations». Plus de 27 000 fiches avaient été préparées, mais ce ne sont qu'un peu plus de 13 000 personnes qui seront arrêtées par la police française. Preuve qu'il y eut de la solidarité dans la population, mais aussi un peu de désobéissance chez quelques policiers...

## **UN DES CAMPS FRANÇAIS : CELUI DE BEAUNE-LA-ROLANDE**

Le camp de « transit » de Beaune-La-Rolande était un camp de concentration situé dans la commune de ce nom, située dans le département du Loiret.

Construit en 1939 pour y interner les futurs prisonniers de guerre allemands de la Seconde Guerre mondiale, ce camp servit en fait aux Allemands qui y ont regroupé des prisonniers de guerre français avant leur envoi en Allemagne.

Dès le 14 mai 1941, le camp accueillit des Juifs polonais arrêtés en France. 2 773 Juifs ont quitté Beaune-La-Rolande de juin à septembre 1942, soit directement pour le camp d'Auschwitz, en Pologne, soit pour celui de Drancy situé au nord-est de Paris.

Le 17 août 1942 a eu lieu la déportation en masse des enfants, en très grande majorité français, dont les parents avaient été déjà déportés. Environ 1 500 enfants font partie du convoi n°20 qui les acheminera à Drancy dans des conditions épouvantables.

Le camp a été fermé le 4 août 1943 pas Alois Brunner, envoyé en France pas Adolf Eichmann.

## **LES JUSTES**

Contrevenir à la politique de Vichy et à la politique allemande en cachant des personnes recherchées est extrêmement risqué. Pourtant, durant toute la guerre, des Français, de toutes catégories sociales et de toutes confessions, individuellement ou collectivement, ont soustrait des hommes, des femmes et des enfants aux recherches de la police française et des Allemands. Par leurs actes, ils ont montré que les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité n'étaient pas lettre morte.

Nombreux ont été en effet ceux qui ont recueilli des enfants, qui ont apporté une aide matérielle et un soutien moral à des familles qui se trouvaient privées de tout, leur procurant de faux papiers, les avertissant des rafles ou refusant de donner leur nom aux autorités.

Si les exemples du réseau « Marcel », qui sauva 527 enfants, ou les habitants du village du Chambon-sur-Lignon sont célèbres, il est difficile de quantifier le nombre de « Justes » de France qui, durant toute l'occupation, par souci d'humanité, ont caché et sauvé des milliers de personnes.

Jusqu'à présent, plus de 2 700 Français se sont vus décerner le titre de « Justes ». Leurs noms sont inscrits, à Paris, sur le mur des « Justes » inauguré en 2006 près du Mémorial de la Shoah.

Une plaque en leur hommage a été apposée dans la crypte du Panthéon, le 18 janvier 2007 par le Président de la République, Jacques Chirac.

## **HOMMAGE DE LA NATION AUX JUSTES DE FRANCE**

«Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre. Nommés «Justes parmi les nations» ou restés anonymes, des femmes et des hommes, de toutes origines et de toutes conditions, ont sauvé des juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité.»

(Texte de la plaque apposée au Panthéon)

## **QUELQUES IDÉES DE LECTURE**

### **Sur la Rafle du Vel d'Hiv**

«La grande rafle du Vel d'Hiv», Claude Lévy et Paul Tillard (Nouvelle édition Tallandier, collection « texto » 2010)

«La petite fille du Vel d'Hiv», Annette Muhler (éditions du Cercil, 2009)

«La rafle du Vel d'Hiv», Maurice Rajfus, (PUF, collection Que sais-je, 2002)

«Elle s'appelait Sarah», Tatiana de Rosnay (Héloïse d'Ormesson, 2006)

«Je vous écris du Vel d'Hiv» -les lettres retrouvées-, publiées par Karen Taieb, Préface de Tatiana de Rosnay, ed° R. Laffont 2011 et France Loisirs

### **Sur la Shoah**

«Une petite fille privilégiée», Francine Christophe (éditions du Cercil, 1995)

«Enseigner l'histoire de la Shoah» France 1950-2010, (éditions Mémorial de la Shoah)

«Les enfants aussi», Arlette et Charles Testyler, éditions Delattre 2011

«Auschwitz expliqué à ma fille», Annette Wieviorka, éditions du Seuil, 1999

«Si c'est un homme», Primo Levi, Poche 1988

«Personne ne m'aurait cru», Sam Braun, éditions Albin Michel 2007